



ACPUM

Association des cadres et professionnels
de l'Université de Montréal



AGA / Document III

RAPPORT ANNUEL
DE LA PRÉSIDENTE

2016
2017

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE	p. 4
CONSEIL D'ADMINISTRATION	p. 5
COMITÉ EXÉCUTIF	p. 5
COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL.....	p. 7
Rencontres des groupes de travail et comités mixtes.....	p. 7
COMITÉ MIXTE AD HOC.....	p. 7
Négociations du protocole.....	p. 7
COMITÉS MIXTES	p. 8
Avantages sociaux.....	p. 8
Création de postes.....	p. 8
Dotation.....	p. 9
Perfectionnement.....	p. 9
Relations professionnelles	p. 10
Rémunération.....	p. 10
Santé, sécurité et mieux-être	p. 11
COMITÉS PERMANENTS	p. 11
Communication.....	p. 11
Développement durable	p. 12
Régie interne	p. 12
Réseautage.....	p. 13
PARTICIPATION DES MEMBRES AUX ACTIVITÉS	p. 13
Activités associatives et de formation.....	p. 13
Activités de réseautage	p. 13
CONFÉRENCE DES ASSOCIATIONS DE CADRES ET PROFESSIONNELS DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES.....	p. 15
CACPUQ.....	p. 15



RAPPORT ANNUEL DE LA PRÉSIDENTE 2016-2017

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Au terme de ma deuxième année à la présidence de l'Association, c'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente le bilan des activités et les faits saillants des actions posées au cours de l'exercice 2016-2017 de l'Association des cadres et professionnels de l'Université de Montréal (ACPUM).

L'ACPUM agit par l'entremise d'une trentaine de bénévoles issus du personnel cadre et professionnel de l'Université de Montréal et d'une permanence de cinq employées. Ce groupe diversifié et aux expertises multiples est au cœur de la mise en œuvre de nos orientations stratégiques et de notre plan d'action annuel.

Parce qu'elle est la voix collective des cadres et des professionnels, l'Association constitue un espace privilégié pour débattre et promouvoir des solutions en vue d'améliorer les conditions de travail de ses membres.

Après plus de 40 ans d'existence, l'ACPUM demeure le plus grand regroupement associatif de cadres et de professionnels du réseau universitaire québécois. Forte de ses 1000 membres, l'Association est toujours bien active et grandit grâce à l'engagement individuel de ses bénévoles et de leur travail soutenu. Je les remercie sincèrement de donner de leur temps. Grâce à votre dévouement, administrateurs, officiers, membres des comités ou groupes de travail, représentants sur les comités universitaires, vous contribuez au développement de l'ACPUM et à notre force collective. L'implication des membres de l'Association est primordiale pour entretenir le dynamisme de notre groupe. Parce que c'est ensemble que nous travaillons à maintenir et à améliorer nos conditions de travail. Bienvenue aux nouveaux bénévoles!

Cette année, nos efforts ont été mobilisés par la question des négociations et le souhait d'améliorer nos services aux membres. Notre précédente procureure ayant changé de bureau, nous avons retenu les services d'un autre procureur dont l'expertise a donné un nouveau souffle à nos stratégies de négociations. Nous avons formé un comité ad hoc stratégique et nous vous avons rencontrés l'automne dernier pour échanger avec vous sur les négociations. Les négociations avec l'Université ont repris le 16 mars dernier et des rencontres sont prévues dans les mois qui viennent.

Nous avons continué d'offrir des séances d'information à l'intention des nouveaux membres et, suite à une réflexion sur les communications, avons embauché une assistante aux communications. Ces démarches visent à mieux représenter vos intérêts.

Tout ceci ne serait pas possible sans le dévouement des employées de la permanence de l'ACPUM qui travaillent sans relâche pour vous offrir un soutien et un service de qualité. Les cinq personnes en poste jouent un rôle de premier plan afin que l'Association puisse remplir ses mandats. Outre Marie-Claude Levesque la directrice générale sur qui nous avons la chance de pouvoir compter depuis plus de 15 ans et qui fait son travail avec une énergie et une passion qui l'honorent, l'équipe se compose également de Cathy Gagnon, coordonnatrice, Louise Gagnon, secrétaire administrative, Eve Pouliot, conseillère en relations de travail et Geneviève Neault assistante aux communications.

Isabelle Daoust

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Durant l'année, vos représentants au sein du Conseil d'administration se sont réunis 14 fois. Le Conseil veille à l'application des conditions de travail des cadres et des professionnels, décide des grandes orientations de l'Association, effectue le suivi des activités des comités et groupes de travail et surtout, s'assure de faire progresser les causes qui vous tiennent à cœur.

Permettez-moi de vous les présenter et de les remercier personnellement : Virginie Allard-Cameus, Jeff Brian De Souza, Sylvie Dubuc, Lucie Duval (trésorière), Asmaa Faradi, Jean-Philippe Fortin (v.-p. relations prof.), Guy Gagnon, (v.-p. affaires internes), Christine Léonard (conseillère), Chantal Levesque, Guillaume Paré (secrétaire), Richard Ponton, Helena Urfer, Estelle Vendrame et Ayman Wazzan. Certains administrateurs ne solliciteront pas de nouveau mandat pour la prochaine année. À cet égard, j'aimerais remercier sincèrement Estelle Vendrame, Asmaa Faradi et Chantal Levesque pour leur implication.

COMITÉ EXÉCUTIF

Pour administrer les affaires courantes de l'Association et faire le suivi des décisions du Conseil d'administration, les six officiers du Comité exécutif se sont réunis 19 fois au cours de l'année.

Entre autres, les membres du Comité exécutif ont rencontré le recteur M. Guy Breton et le secrétaire général M. Alexandre Chabot afin de discuter des modifications à la Charte.

Vous pourrez constater, à la lecture du rapport financier annuel sous la responsabilité de la trésorière, que l'année 2016 s'est terminée avec un surplus moins important que l'année dernière. En effet, l'ensemble du personnel de la permanence était en poste en 2016, alors qu'une employée était en congé en 2015. De plus, en 2016, les honoraires professionnels pour les conseils légaux ont été plus élevés que prévus dans le contexte actuel des négociations.

VOS REPRÉSENTANTS 2016-2017

Les dirigeants



Présidente
Isabelle Daoust
FAS - Direction
Secteur A
2015-2017



Vice-président (relations prof.)
Jean-Philippe Fortin
SAE - AHC
Secteur B
2016-2018



Vice-président (affaires internes)
Guy Gagnon
MD - Direction
Secteur A
2015-2017



Trésorière
Lucie Duval
Théologie et sc. des religions
Secteur A
2016-2018



Secrétaire
Guillaume Paré
Normes et intégrité
Secteur B
2016-2018



Conseillère
Christine Léonard
MD - Neurosciences
Secteur C
2016-2017

Les administrateurs



Virginie Allard-Cameus
SAE - CSCP
Secteur A
2016-2018
(FAS - Direction au moment de
l'élection 2016)



Jeff Brian De Souza
DI
Secteur B
2016-2018



Sylvie Dubuc
FAS - Centre de langues
Secteur A
2016-2018



Asmaa Faradi
Finances
Secteur B
2015-2017



Chantal Levesque
FEP
Secteur C
2016-2017



Richard Ponton
TI
Secteur B
2015-2017



Helena Urfer
Les Belles Soirées
Secteur B
2015-2017



Estelle Vendrame
CICC
Secteur A
2015-2017



Ayman Wazzan
DI
Secteur C
2016-2017

COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

Les comités et les groupes de travail réalisent les projets annuels, exécutent les mandats qui leur sont confiés et font rapport au Conseil d'administration de l'avancement et des résultats de leurs études et de leurs travaux.

Les comités permanents assurent pour leur part l'administration (trésorerie), la régie interne de l'Association, ainsi que le suivi en ce qui a trait au recrutement de nouveaux membres. À cet effet, plus de 89 nouveaux membres ont rejoint les rangs de l'ACPUM cette année.

RENCONTRES DES GROUPES DE TRAVAIL ET COMITÉS MIXTES

1 **COMITÉ MIXTE AD HOC** (ACPUM ET DRH)
Négociations du Protocole

8 **COMITÉS MIXTES** (ACPUM ET DRH)
Avantages sociaux
Création de postes
Dotation
Fonds spéciaux
Perfectionnement
Relations professionnelles
Rémunération
Santé, sécurité et mieux-être

4 **COMITÉS PERMANENTS** (ACPUM)
Communication
Développement durable
Régie interne (recrutement, règlement général et élection)
Réseautage

RENCONTRES

75 rencontres des groupes de travail

16 rencontres des comités mixtes

14 rencontres du CA

19 rencontres du CE

COMITÉ MIXTE AD HOC

NÉGOCIATIONS DU PROTOCOLE

Vos représentants :

Isabelle Daoust, Guy Gagnon et Me Alexandre Grenier

Soutien de la permanence :

Marie-Claude Levesque et Eve Pouliot

Groupe de travail :

Jeff Brian De Souza, Sylvie Dubuc, Lucie Duval et Guillaume Paré

Les négociations en vue du renouvellement du Protocole d'entente entre l'ACPUM et la direction de l'Université, arrivé à échéance en mai 2014, ont débuté en mai 2015 et ont été suspendues en avril 2016 suite à une décision de l'Assemblée générale annuelle du 21 avril 2016.

Entre juin et décembre 2016, plusieurs échanges autour des négociations ont eu lieu :

- Le 2 septembre nous avons convié l'Université à une séance de travail.
- En octobre, afin de vous informer sur le déroulement de la négociation, nous vous avons invités à cinq rencontres d'information auxquelles près de 200 d'entre vous ont participé.
- À la fin novembre, la direction de l'Université nous a indiqué qu'elle souhaitait reprendre les pourparlers. Notre procureur a donc communiqué avec celui de l'Université afin de fixer une rencontre qui s'est tenue le 26 janvier 2017.

Le 16 mars 2017, nous avons accepté la reprise des négociations étant donné le changement apporté à la table de négociation, soit la présence des procureurs de chaque partie.

La reconnaissance réelle de l'Association et la recherche d'un mécanisme efficace qui nous permettra de régler efficacement les litiges entre les parties demeurent au cœur des échanges. Les autres demandes que nous avons formulées touchent notamment la durée de la semaine de travail et le temps supplémentaire, la dotation des postes, la conciliation travail-vie personnelle, les relations de travail

et bien évidemment la rémunération. Nous souhaitons non seulement améliorer vos conditions de travail mais aussi clarifier le texte afin d'éviter les interprétations divergentes et ajouter des informations qui permettront aux membres de l'ACPUM et à leurs gestionnaires de mieux comprendre les conditions de travail des cadres et des professionnels inscrites dans ce document officiel.

En attendant que le renouvellement soit complété, il est important de mentionner que les conditions de travail énumérées au Protocole continuent de s'appliquer jusqu'à la signature d'un nouveau Protocole.

COMITÉ MIXTES

AVANTAGES SOCIAUX

Vos représentants :

Virginie Allard-Cameus et Bruno Viens

Soutien de la permanence :

Eve Pouliot et Cathy Gagnon

Groupe de travail :

Jean-Philippe Fortin, Guy Gagnon, Guillaume Paré et Estelle Vendrame

Cette année, vos représentants aux avantages sociaux ont suivi de près l'application du nouveau programme d'assurances collectives Modulo mis en place par la Direction des ressources humaines. Après presque un an d'entrée en vigueur, nous en sommes à faire le point et à l'évaluer.

Par ailleurs, vos représentants demeurent constamment à l'affût afin que les différents régimes d'assurances demeurent intéressants pour vous et compétitifs. En se réunissant régulièrement et en assistant à différentes séances d'information, le comité veille à optimiser les bénéfices de vos régimes par rapport aux coûts de ceux-ci. À cet effet, une réflexion spécifique s'amorce au niveau de l'assurance médicaments.

CRÉATION DE POSTES

Vos représentantes :

Sylvie Dubuc et Helena Urfer

Soutien de la permanence :

Marie-Claude Levesque et Eve Pouliot

Le mandat du Comité mixte sur la création de postes est de discuter et d'étudier l'opportunité de créer un nouveau poste lorsqu'un emploi temporaire, à l'exclusion des remplacements d'employés réguliers, a été requis et maintenu pendant un minimum de trois ans.

L'objectif prioritaire de vos représentantes du Comité création de postes est la défense des droits des membres qui ont un statut d'employés temporaires/surnuméraires.

Ce comité mixte a été réactivé cette année et deux nouvelles représentantes de l'ACPUM ont été désignées. Une première rencontre devait avoir lieu à la fin mars. Elle a toutefois été reportée par les représentants de la Direction des ressources humaines à une date ultérieure. Le comité, ayant été inactif depuis quelque temps, devra s'entendre dans un premier temps sur le processus de fonctionnement. Il devra aussi faire le point sur la situation actuelle en matière de postes surnuméraires dont les salaires proviennent du budget de fonctionnement. À cet égard, nous attendons que la DRH nous remette une liste à jour des postes surnuméraires. Un sondage sera ensuite acheminé à ces membres afin de nous permettre de bien cerner leurs besoins et leurs souhaits.

DOTATION

Vos représentantes :

Isabelle Daoust et Sylvie Dubuc

Soutien de la permanence :

Eve Pouliot et Louise Gagnon

Groupe de travail :

Jeff Brian De Souza et Ayman Wazzan

Le Comité mixte de dotation n'a malheureusement pas été très actif au cours de l'année 2016-2017. Vos représentantes ont invité la Direction des ressources humaines à établir un calendrier de rencontres pour l'année, mais la direction de l'Université a suspendu les rencontres du comité en indiquant que les questions en dotation, qui étaient à l'origine de la suspension des négociations, seraient discutées à la table de négociation. Rappelons-nous que les négociations avaient été interrompues en avril 2016 suite à l'impasse pour baliser le processus de dotation visant à faire respecter le Protocole.

Les négociations ayant repris en février 2017, une première rencontre du comité s'est tenue le 7 avril. Le comité a discuté des postes à combler et de l'importance que l'ACPUM accorde au respect du Protocole quant au traitement prioritaire des candidats de l'interne lors de l'affichage de poste. Les discussions ont également porté sur les dossiers de relocalisation et de mutation. Nous avons aussi fait part des difficultés rencontrées par nos membres pour trouver l'information sur le nouveau portail. Par ailleurs, des représentations ponctuelles auprès de la DRH sur des problèmes de dotation soulevés par nos membres ont été faites tout au long de l'année ainsi qu'une surveillance active de la part de la permanence et de nos bénévoles pour le respect des clauses du Protocole.

PERFECTIONNEMENT

Vos représentantes :

Virginie Allard-Cameus et Chantal Levesque

Soutien de la permanence :

Eve Pouliot et Louise Gagnon

Groupe de travail :

Daniel Giguère, France Lemieux et Guillaume Paré

Au cours de la dernière année, vos représentantes de l'ACPUM au Comité mixte de perfectionnement, ainsi que les bénévoles de son groupe de travail, ont collaboré avec la DRH afin d'offrir des formations spécifiques qui rejoignent davantage les besoins et les préoccupations des cadres et des professionnels, et ce, à travers le programme de formation Unis•Vers de la DRH. De plus, les représentants de l'ACPUM ont effectué le suivi du budget consacré aux cadres et professionnels selon les critères de l'article 11 du Protocole et étudié les demandes individuelles de formation dont les coûts dépassent 1000 \$.

Le groupe de travail a également œuvré à l'organisation de la 18^e Conférence annuelle de l'ACPUM qui a eu lieu en novembre dernier. L'événement a rassemblé 247 membres autour de la thématique de la gestion du changement. Pour l'occasion, Mme Sophie Audet, avocate de formation et coach professionnelle certifiée nous a incité à miser sur nos forces afin de faire face aux turbulences du travail, tandis que M. Kevin Johnson, professeur adjoint au Département de management à HEC Montréal, nous a présenté ce qu'était l'adaptation en période de changement. L'actualité du thème ainsi que la formule choisie (deux conférences plutôt qu'une seule) ont contribué au succès de l'activité.

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Vos représentants :

Jean-Philippe Fortin et Guy Gagnon

Soutien de la permanence :

Marie-Claude Levesque et Eve Pouliot

Groupe de travail :

Guillaume Paré et Ayman Wazzan

La défense et le soutien offerts à nos membres ont été encore cette année des éléments importants du travail des employées de la permanence. L'équipe a répondu à environ 200 appels téléphoniques ou courriels reçus au sujet des droits et des conditions de travail des cadres et des professionnels. La directrice et la conseillère en relations de travail ont accompagné des membres convoqués à différentes auditions et autres rencontres (disciplinaire, retour de congé de maladie, etc.)

Une bonne partie des demandes concernait l'interprétation du Protocole d'entente, tandis que d'autres consistaient en des questionnements quant à l'application des conditions de travail. En comité mixte, des solutions ont conjointement été recherchées. Lors de mésestente au comité, l'ACPUM n'a pas hésité à utiliser la voie légale ou encore l'article 8 du Protocole pour faire valoir ses points de vue. Cette année, neuf causes ont dû être judiciairisées. Le travail de l'ACPUM a permis de négocier sept ententes hors cour à ce jour. Les autres dossiers sont toujours en discussion avec la DRH. La volonté de prioriser le règlement des dossiers avant qu'ils ne prennent trop d'ampleur nous a conduit à favoriser, lorsque possible, les interventions précoces par des échanges fréquents avec nos vis-à-vis de la DRH.

Les services d'un procureur sont toujours offerts aux membres, notamment pour répondre aux questions d'ordre juridique, donner des avis sur des contrats ou autres documents liants, suggérer des stratégies ou encore formaliser des communications écrites d'ordre légal.

Tout au long de l'année, de 20 à 30 dossiers étaient actifs hebdomadairement. Les sujets traités sont nombreux. Parmi ceux-ci, l'ACPUM a traité :

- 4 plaintes en harcèlement à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
- 5 mesures administratives

- 5 ententes de départ
- 3 procédures d'appel qui s'appuient sur l'article 7 dont une se retrouve actuellement à l'étape de l'arbitrage
- 3 règlements de mésestente qui s'appuient sur l'article 8

La résolution des problèmes en matière de relations de travail est parfois un travail de longue haleine qui peut être parsemé d'embûches. Mais la mise en commun des forces dont les membres de l'ACPUM se sont dotés leur permet d'avoir l'assurance d'être écoutés, défendus et d'avoir l'heure juste à tout moment, peu importe leur problème. Face à une situation problématique, les membres ont pu compter sur l'équipe dévouée des cinq employées de la permanence, de l'engagement de ses 15 administrateurs bénévoles élus ainsi que sur l'accès aux services de notre procureur.

RÉMUNÉRATION

Vos représentants :

Lucie Duval et Jean-Philippe Fortin

Soutien de la permanence :

Marie-Claude Levesque et Eve Pouliot

Groupe de travail :

Ayman Wazzan et Richard Ponton

La rémunération est un sujet sensible. L'ACPUM reçoit régulièrement des demandes d'évaluation de poste. Nous avons accompagné plusieurs membres à ce sujet pendant l'année. Certains dossiers ont été portés devant le Comité mixte de rémunération pour contestation et analyse conjointe telle que définie dans notre Protocole. Nous avons déposé un règlement de mésestente pour l'un de ces dossiers (article 8). Des échanges ont eu lieu entre vos représentants et ceux de la DRH. Parmi les sujets de ces échanges, nous retrouvons la clarification du rôle du Comité institutionnel sur la rémunération, ainsi que la révision éventuelle de la structure de rémunération.

Le Comité institutionnel sur la rémunération a été créé par l'Université afin de supporter le secteur de la rémunération de la Direction des ressources humaines. Ce Comité a pour mandat d'effectuer l'analyse des demandes d'évaluation provenant des gestionnaires qui nécessitent un avis insti-

tutionnel. Il agit également comme comité consultatif en ce qui a trait au système d'évaluation des emplois cadres et professionnels. Il veille à maintenir l'équité et la cohérence organisationnelle et à assurer l'intégrité de la structure salariale. Les représentants de la DRH nous ont informés que ce Comité ne viendrait pas se substituer au Comité mixte de rémunération (ACPUM-DRH) dont le mandat est défini dans le Protocole.

La structure salariale, et la nécessité de la revoir afin d'y apporter des améliorations, a fait l'objet de plusieurs échanges en comité mixte. Par ailleurs, les représentants de la DRH nous ont informés qu'un appel d'offres public avait été lancé, entre autres, pour l'établissement du diagnostic de la structure salariale actuelle des cadres et professionnels. Il s'agit de la première étape vers l'élaboration d'une éventuelle révision de cette structure. Les représentants patronaux nous assurent que nous serions partie prenante de cet exercice. Votre Association suivra de très près cette révision et insistera sur la plus-value qu'elle peut apporter lors des phases subséquentes. Votre comité demeure à l'affût des principaux enjeux qui découlent de la structure salariale actuelle et des inquiétudes vécues par les cadres et professionnels.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET MIEUX-ÊTRE

Vos représentantes :

Asmaa Faradi et Chantal Levesque

Soutien de la permanence :

Marie-Claude Levesque et Eve Pouliot

Groupe de travail :

Estelle Vendrame et Ayman Wazzan

En raison d'une décision de l'Université de suspendre l'ensemble des comités paritaires en santé et sécurité afin de revoir et redéfinir les mandats et objectifs de chacun, votre comité ne s'est réuni qu'à deux reprises durant la dernière année.

Cela n'a toutefois pas empêché vos représentants de se rencontrer et d'échanger sur divers sujets, tels des problématiques de ménage dans certains pavillons, des infiltrations de souris, des enjeux de communication principalement lors de travaux de construction, les plans d'évacuation en cas d'incendie, etc. La santé psychologique des cadres et professionnels, demeure au cœur de nos

préoccupations. Au-delà de la suspension du comité mixte, votre Association a continué de transmettre toutes vos préoccupations et fait des représentations directement auprès des instances visées, lorsque nécessaire.

COMITÉS PERMANENTS

COMMUNICATION

Responsable :

Christine Léonard

Soutien de la permanence :

Cathy Gagnon et Geneviève Neault

Groupe de travail :

Judith Beaulieu, Sonia Lacôme, Aubert Landry et Caroline Renaud

Tout au long de l'année, le comité s'est assuré de la qualité de l'information transmise aux membres. Entre le 21 avril 2016 (Assemblée générale annuelle) et le 31 mars 2017, il a préparé ou révisé tous les communiqués émis par l'ACPUM (24 au total), révisé les informations nouvellement mises en ligne sur le site Web de l'association, de même que le présent rapport annuel.

Pour leurs projets 2016-2017, les membres du Comité de communication ont principalement concentré leur énergie à bien informer les membres sur l'état d'avancement des négociations et les enjeux en vue du renouvellement du Protocole, venu à échéance en avril 2014. À cet égard, neuf messages ont été préparés. Une foire aux questions a également été élaborée. Son contenu reprend les principales interrogations des cadres et professionnels quant aux demandes soumises par l'ACPUM, les actions entreprises et les enjeux entourant le processus de négociation. Une page Web « À quand de vrais négos » a été mise en ligne afin de regrouper les communications envoyées aux membres leur permettant un accès rapide à l'information tout en facilitant le suivi des négociations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Responsable :

Isabelle Daoust

Soutien de la permanence :

Cathy Gagnon

Groupe de travail :

Martin Rioux, Michel Trépanier et Éric Valiquette

Le comité a pour objectif de favoriser la réflexion sur les questions et les enjeux liés au développement durable dans le but d'améliorer les pratiques institutionnelles et d'amener les cadres et professionnels de l'UdeM à opter pour des pratiques socialement responsables et soucieuses de l'environnement dans l'exercice de leurs activités professionnelles, en accord avec la politique de développement durable de l'Université.

Les membres du comité se sont penchés sur le plan d'action de la politique de développement durable de l'Université. Alors qu'au départ le comité envisageait de faire une réponse sur ce plan d'action, il a plutôt décidé de mettre en place un dialogue avec le coordonnateur au développement durable, monsieur Stéphane Béranger. Tout en déplorant l'absence de représentant au comité institutionnel du développement durable, les membres du comité sont d'avis qu'un canal de communication doit être établi avec le coordonnateur afin de transmettre les idées du comité vers la direction de l'Université. Les membres du comité souhaitent que les discussions se poursuivent dans l'année qui vient.

RÉGIE INTERNE

Responsable :

Guy Gagnon

Groupe de travail :

Isabelle Daoust et Lucie Duval

Le Comité de Régie interne est un comité permanent du Conseil d'administration qui veille au suivi et à l'encadrement des opérations de l'équipe de la permanence ainsi que des activités entre les comités. Il s'occupe des communications et du suivi du soutien offert aux administrateurs et aux comités, et soutient le recrutement et l'accueil des nouveaux membres.

En plus de ces activités récurrentes, le comité s'était donné cette année plusieurs objectifs spécifiques particuliers. Il a d'abord travaillé à mettre en place un cadre de suivi des plans d'actions des différents comités de l'ACPUM afin d'en faciliter l'appréciation de l'avancement, d'en faciliter le bilan et de soutenir la continuité des opérations. Des procédures à cet effet ont été mises en place et seront poursuivies au cours des prochaines années. Le comité voulait également produire et proposer un dossier d'affaire avec les recommandations nécessaires à la réalisation d'un projet de mise en place d'une solution de gestion pour l'ACPUM. Ce dossier n'a pu être finalisé étant donné la priorisation de l'important dossier des négociations. Il sera maintenu au cours de la prochaine année.

Trois grands objectifs ont cependant été atteints : l'embauche d'une nouvelle ressource temporaire aux communications de l'Association, la rénovation des locaux de l'ACPUM et la réflexion quant à la mise en pratique d'une nouvelle politique de réadhésion des membres. Finalement, sept réunions d'accueil pour les nouveaux cadres et professionnels ont eu lieu à l'heure du midi et ont permis aux nouveaux membres de se familiariser avec le Protocole et de poser des questions aux administrateurs présents sur leurs droits, leurs obligations et leurs conditions de travail.

RÉSEAUTAGE

Responsable :

Virginie Allard-Cameus et Asmaa Faradi

Soutien de la permanence :

Cathy Gagnon

Groupe de travail :

Jeff Brian De Souza, Ariane Faucher-Gagnon,
Kris Martin et Amélie Michaud

Les activités de réseautage sont l'occasion par excellence de rencontrer vos collègues dans un cadre différent. Elles offrent ainsi la possibilité de partager vos expériences et d'élargir ou de développer votre réseau. C'est dans cet esprit que le Comité réseautage a poursuivi le mandat qui lui a été confié d'organiser des événements qui favorisent le réseautage entre les cadres et les professionnels dans un contexte de détente. À l'exception du Cocktail annuel de l'ACPUM et du cocktail qui suit la conférence annuelle, les coûts engendrés par les autres activités sont totalement assumés par les membres qui y participent. Lors de la planification des événements, le comité se donne toujours pour objectif de diversifier les activités et d'en ajouter de nouvelles à caractère plus sportif et récréatif en tenant compte des intérêts et des commentaires des membres.

Comité organisateur du tournoi de golf :

Éric Allard, Richard Alix, Daniel Boucher, Marc-André Bouvrette, Ariane Faucher-Gagnon, Normand Gagnon et Sébastien Roy

Du côté du golf, le Comité organisateur s'est occupé de l'organisation de la 24^e édition du Tournoi de golf annuel de l'ACPUM. Depuis quelques années, le comité offre aux membres non-initiés la possibilité de participer à une séance d'initiation gratuite au golf. Une trentaine de cadres et professionnels participent annuellement à cette séance.

PARTICIPATION DES MEMBRES AUX ACTIVITÉS

ACTIVITÉS ASSOCIATIVES ET DE FORMATION

ÉVÉNEMENTS	MEMBRES
Assemblée générale annuelle	164
Conférence annuelle	247
Midis d'accueil pour les nouveaux membres	51
Rencontres d'information sur les négos	171

ACTIVITÉS DE RÉSEAUTAGE

ÉVÉNEMENTS	MEMBRES
Rassemblement au match des carabins	46
Cocktail annuel	123
Soirées au théâtre	33
Événement curling	34
Tournoi de golf annuel	81
Événement pétanque	24



18^e conférence annuelle



Cocktail annuel



Tournoi de golf



Curling

CONFÉRENCE DES ASSOCIATIONS DE CADRES ET PROFESSIONNELS DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

La Conférence des associations des cadres et professionnels des universités québécoises (CACPUQ) regroupe une dizaine d'associations telles que la nôtre. À raison de quatre à cinq rencontres par année, les représentants des associations échangent des informations notamment sur les conditions de travail de leurs membres, les objectifs et les résultats des négociations, etc. Les sujets traités sont toujours d'intérêt commun. S'il y a lieu, la CACPUQ produit également des analyses ou des études auxquelles collabore l'ensemble des associations membres.

CACPUQ

Responsable :

Isabelle Daoust

Soutien de la permanence :

Cathy Gagnon

Associations membres :

Association des cadres et professionnels de l'École polytechnique (ACEP),
Association des cadres et des professionnels de l'Université de Montréal (ACPUM),
Association des cadres supérieurs et intermédiaires de l'Université Laval (ACSIUL),
Association des cadres de la Télé-université (ACTU),
Association of Concordia University management and administrative employees (ACUMAE),
Association des cadres de l'Université du Québec à Montréal (ACUQAM),
Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais (ACUQO),
Association des cadres de l'Université du Québec à Trois-Rivières (ACUQTR),
Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL),
Association du personnel cadre de l'Université de Sherbrooke (APCUS),
McGill University Non-Academic Staff Association (APNEUM)

À titre de présidente de l'ACPUM, je siège à la table de la CACPUQ. Cette année, en plus des échanges habituels, les discussions ont porté notamment sur les négociations en cours dans les associations membres et sur la mission future de la CACPUQ.

Tous les deux ans, des associations membres de la CACPUQ organisent un colloque. Sous le thème Le Stress dans le milieu de travail (universitaire), la 11^e édition a eu lieu le 20 mai dernier à l'Université McGill. L'Association des cadres de l'UQAM (ACUQAM) et l'Association du personnel non enseignant de l'Université McGill (MUNASA) ont agi comme hôtes et la conférence a été très bien accueillie.

Par ailleurs, le 18 novembre dernier, j'ai été élue comme vice-présidente de la CACPUQ. À ce titre, je serai appelée à représenter la CACPUQ et à m'acquitter des mandats qui me seront confiés par le président ou par le Conseil d'administration.